

LAFEUILLADE-EN-VEZIE

DECEMBRE  
2019

# BULLETIN MUNICIPAL



[www.lafeuillade-en-vezie.fr](http://www.lafeuillade-en-vezie.fr)



**A l'occasion du nouvel an,  
le Conseil Municipal  
aura plaisir  
de vous accueillir  
pour un apéritif de l'amitié le :  
Vendredi 3 janvier 2020  
à 19 heures  
au foyer**

## **SOMMAIRE**

⇒ Sommaire	P. 3
⇒ Mot du maire	P. 4 à 5
⇒ Vie municipale	P. 6 à 7
⇒ Projets à venir	P. 8
⇒ Personnel communal	P. 9
⇒ Compte administratif 2018	P. 10
⇒ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	P. 11
⇒ Le parcours des déchets	P. 12 & 13
⇒ Ambroisie	P. 14 & 15
⇒ Vie pratique	P. 16 & 17
⇒ Gendarmerie Nationale - Correspondant sûreté	P. 18
⇒ Vie associative	P. 19 à 25
⇒ Agenda 2020	P. 26
⇒ Tarifs municipaux	P. 27
⇒ Bilans cantine, garderie et électricité	P. 28 & 29
⇒ Comptes-rendus des réunions du conseil municipal	P. 30 à 42
⇒ Côté sourire	P. 43



# Le mot du maire

*Comme chaque année, le moment est venu d'éditer le bulletin municipal annuel.*

*2019 a été une année très chaude et très sèche, malgré cela, nous n'avons pas eu de problème d'eau. Les interconnexions avec Lacapelle del Fraisse et Prunet ont très bien fonctionné.*

*Les travaux d'assainissement du Bassin Versant Nord se sont terminés avec la séparation des eaux usées et des eaux pluviales de la rue Pierre Poujol et l'installation du poste de relevage de la route de Cances.*

*Les travaux du lotissement ont pris du retard mais ont enfin débuté, sitôt les travaux d'aménagement réalisés, CANTAL HABITAT commencera la construction des 3 pavillons locatifs.*

*Le pylône Orange a été installé il y a quelques temps, sa mise en service ne devrait pas tarder.*

*Le Parc d'activités du Pays de Montsalvy se remplit : le bâtiment de l'entreprise CALDEYROUX LOUDIÈRES Matériel agricole est terminé. La construction du bâtiment de l'entreprise MECATHÉIL est en bonne voie.*

*Du côté du personnel communal...*

*Marie-Claude BONNET notre cantinière a repris du service à la rentrée de septembre. Nous en sommes très heureux et les enfants aussi.*

*Cathy FÈRES a fait valoir une mise à disposition pour un an, elle est remplacée par Aurélie CAUMON qui l'a déjà remplacée lors d'un arrêt maladie.*

*Christian PUECH, absent depuis septembre pour cause de maladie, partira à la retraite fin décembre. Le recrutement de son remplaçant avait heureusement été anticipé, il a ainsi été formé depuis le 1er mai. Il s'agit de Frédéric TILLT qui habite à Trémouilles de Ladinhac.*

*Le mandat de l'équipe municipale actuelle se termine, je voudrais remercier tous les conseillers qui m'ont soutenu.*

*Un nouveau conseil municipal va être élu en mars 2020, pour ma part, je ne me représente pas, 37 ans de mandat municipal, cela est suffisant !*

*Encore une année qui se termine...*

*Avec un peu d'avance l'équipe municipale et le personnel communal se joignent à moi pour souhaiter à tous les Vézifeuillandins les meilleurs vœux pour 2020, vœux de bonheur, de réussite et surtout de bonne santé.*

*J'en profite également pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre commune.*

*Le conseil municipal serait très heureux de vous accueillir lors de la cérémonie des vœux qui se tiendra le vendredi 3 janvier à 19 heures au Foyer.*

*Je voudrais adresser toute mon amitié aux familles en deuil et aux personnes malades.*

*Encore une fois, bonne année, bonne santé et beaucoup de joie.*

*Amitiés*

*Pierre SIQUIER*

### REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT

Suite à la réfection de la lagune Nord, des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement ont été effectués sur les secteurs de Lafeuillade Basse, route de Cances et rue Pierre Poujol afin de séparer les eaux pluviales des eaux usées.

<b><u>BILAN FINANCIER</u></b>	
<b>COUT DES TRAVAUX (HT) :</b>	182 520,45
<b>SUBVENTIONS ATTENDUES :</b>	
<i>ADOUR GARONNE</i>	67 558,00
<i>DETR</i>	11 553,00
TOTAL SUBVENTIONS	79 111,00
<b>COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>103 409,45</b>

### SECURISATION DE L'ECOLE

Un système d'alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) à été installé à l'école.

<b><u>BILAN FINANCIER</u></b>	
<b>COUT DES TRAVAUX (HT) :</b>	4 401,00
<b>SUBVENTIONS ATTENDUES :</b>	
<i>ETAT</i> <i>(Fonds Interministériel de Prévention de la</i> <i>Délinquance et de la Radicalisation)</i>	3 400,00
<b>COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>1 000,01</b>

## Nouveau service

### PAIEMENT DES FACTURES EN LIGNE

Depuis le mois de septembre, la commune a mis en place un service de paiement en ligne des factures, via l'application TIPI. Ce service concerne pour le moment les factures de cantine/garderie et les loyers et sera prochainement développé pour les factures d'eau.

La Direction Générale des Finances Publiques, partenaire des collectivités locales, a développé ce site de paiement en ligne pour vous permettre de régler par carte bancaire vos redevances et produits locaux, en toute sécurité et en toute simplicité.

Ce service ouvert aux usagers des collectivités adhérentes et disponible 7jours/7 et 24h/24.

Pour effectuer votre paiement, vous devez vous munir de la facture ou de l'avis des sommes à payer transmis par la mairie, sur lequel vous trouverez les informations nécessaires à l'identification de votre paiement :

- l'identifiant collectivité qui permet d'identifier la collectivité au bénéfice de laquelle vous effectuez votre règlement,
- la référence qui permet d'identifier la facture que vous souhaitez régler,
- le montant qui doit être réglé en totalité.



Lors de votre règlement vous devrez obligatoirement fournir une adresse de courrier électronique valide, à laquelle vous sera transmis un ticket vous confirmant la prise en compte de votre paiement à l'issue de celui-ci.

## **Projets à venir ...**

### **... LE LOTISSEMENT DU CHÂTEAU D'EAU**

Les travaux du lotissement ont commencé début décembre, le projet des 19 lots à bâtir comprend :

- ⇒ 3 logements sociaux portés par CANTAL HABITAT
- ⇒ 4 maisons prévues pour les aînés en locatif sur des parcelles de 360m<sup>2</sup>
- ⇒ 12 lots en accession à la propriétés sur des parcelles de 510 à 1450m<sup>2</sup>

### **... MISE EN CONFORMITE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Sur les captages des Vialles et des Trois arbres, la commune va procéder dans le périmètre concerné à tous travaux nécessaires à la mise en conformité des captages d'eau potable :

- ⇒ travaux de réfection ou de reprise des drains
- ⇒ travaux de terrassement nécessaires à la réalisation des nouveaux ouvrages
- ⇒ Travaux de clôture des périmètres de protection immédiats
- ⇒ Travaux de débroussaillage, d'abattage et de dessouchage d'arbres.
- ⇒ Toute autre intervention connexe permettant la mise en œuvre des préconisations figurant à l'article 5 de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du 27 septembre 2019.

## **Personnel communal**

### **DEPART A LA RETRAITE DE CHRISTIAN PUECH**

Le 31 décembre 2019, notre employé communal depuis 1999, Christian PUECH fera valoir ses droits à la retraite. Il sera remplacé par Frédéric TILLIT qui a été recruté depuis le mois de mai afin de se familiariser avec ses nouvelles fonctions.

### **DISPONIBILITE DE CATHY FERES**

Cathy FERES, notre ATSEM, a demandé une disponibilité pour convenances personnelles pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2019. Elle a été remplacé pour l'année scolaire par Aurélie CAUMON qui avait déjà effectué des remplacements au sein de l'école.

### **RETOUR DE MARIE-CLAUDE BONNET**

Depuis la rentrée 2019, nous avons eu le retour de notre cantinière Marie-Claude BONNET, pour le plaisir de l'ensemble du personnel communal et des élèves.

# COMPTE ADMINISTRATIF 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
<b>Dotations et participations de l'état</b> Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de solidarité rurale, compensation au titre de la taxe professionnelle, de la taxe foncière, du fonds national de péréquation...		<b>Charges à caractère Général</b> électricité, carburant, alimentation cantine, fournitures, entretien des bâtiments, terrains, animations..	
<b>126 720,00</b>			<b>124 472,97</b>
<b>Impôts et taxes</b> contributions directes : taxe d'habitation, foncier bâti, taxe professionnelle, droits et taxes		<b>Frais de personnel</b> salaires et charges sociales	
<b>272 454,00</b>			<b>186 880,33</b>
<b>Ventes de produits</b> redevances services : périscolaires, droits de stationnement, produits divers...		<b>Autres charges de gestion courante</b>	
<b>27 539,03</b>			<b>47 163,36</b>
<b>Autres recettes, produits divers</b> revenus d'immeuble, produits divers		<b>Autres charges financières</b> intérêts de la dette	
<b>49 492,42</b>			<b>34 078,49</b>
<b>Personnel</b> Remboursement sur rémunération du personnel		<b>Dotation amortissement</b>	
<b>19 239,96</b>			<b>11 392,69</b>
<b>Excédent du compte administratif 2016</b>			
<b>38 475,58</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>533 920,99</b>	<b>TOTAL</b>	<b>403 987,84</b>
<b>BILAN</b>			
Résultat du compte administratif : 53 920,99 € - 403 987,84 € = 129 933,15 €			
Cette somme excédentaire est affectée de la façon suivante :			
<b>68 647,35 €</b>		<b>61 285,80 €</b>	
au Budget Primitif Investissement 2019		au Budget Primitif Fonctionnement 2019	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Autofinancement 2017	90 113,87	Déficit reporté	86 433,87
Remboursement FCTVA	12 750,00	Rbt emprunt (capital)	85 611,62
Taxe d'aménagement	2 541,40	Acquisitions (remorque)	6 360,00
Subventions	10 108,40	Eclairage public	2 986,44
Cautionnement		Bâtiments communaux <sup>(1)</sup>	11 199,78
Opération patrimoniale	11 392,69		
	<b>126 906,36</b>		<b>192 591,71</b>

(1) : fin du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux, école et garderie

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I.)

La communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne exerce, pour le compte de ses communes membres, la compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ».

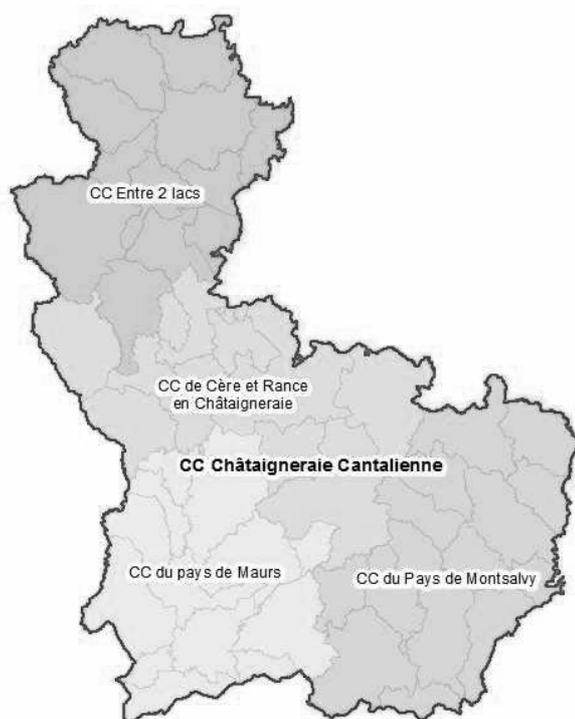
Le PLUi est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la communauté de communes, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il définit en conséquence les règles générales d'utilisation du sol, en détermine les usages (urbain, agricole ou naturel) et fixe les règles de constructibilité sur le territoire considéré.

Actuellement, la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne procède à l'élaboration de 4 PLUi (sur les 4 secteurs de Laroquebrou, Maurs, Montsalvy et Saint-Mamet) qui couvriront l'ensemble de son territoire.

L'enquête publique du PLUi du Pays de Montsalvy s'est déroulée du 14 novembre au 16 décembre 2019.

A leur approbation, les PLUi remplaceront les documents d'urbanisme existants sur les communes du territoire.

Les PLUi en cours d'élaboration devront être compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable du territoire sur 15-20 ans.



# LE PARCOURS DES DECHETS

La nature ne sait pas détruire certains déchets comme le verre, le plastique... Pour récupérer les matières premières et protéger la planète, trions nos déchets !



## Savez-vous ce que contient une poubelle ?



<b>Matières biodégradables</b>	<b>25 %</b>
<b>Papiers cartons</b>	<b>21 %</b>
<b>Divers</b>	<b>20 %</b>
<b>Verre</b>	<b>11 %</b>
<b>Plastiques</b>	<b>11 %</b>
<b>Textiles</b>	<b>8 %</b>
<b>Métaux</b>	<b>4 %</b>

## Mais dans ce bac, tout est mélangé !

Quand tout est mélangé, on ne récupère rien ! Les déchets sont brûlés ou mis dans des décharges.

Pour économiser les matières premières (bois, pétrole...), nous devons donc récupérer les déchets qui peuvent être recyclés : verre, papier, plastique... on va les trier par famille.

## Comment trier ses déchets à la maison ?

Cela demande juste un peu d'organisation !

Une poubelle ou un panier pour les emballages en verre où je mets :

- les bouteilles en verre
- Les bocaux en verre
- Les pots de confiture en verre
- Les pots de yaourt en verre

*Le verre est recyclable à l'infini !*





Une poubelle ou un sac pour les emballages et papiers pour :

- les bouteilles et flacons en plastique
- les briques alimentaires
- les boîtes en carton et les gros cartons pliés
- les boîtes de conserve
- les barquettes en aluminium
- les canettes
- les aérosols
- les papiers, journaux, magazines et divers imprimés

*Les emballages et papiers sont transformés en de nouveaux produits !*

Un seau pour les déchets alimentaires :

- restes de repas
- épiluchures, peaux de bananes, trognons de pommes

A vider dans le composteur ou à défaut, avec les ordures ménagères.

*Les déchets alimentaires sont transformés en compost !*



**Une fois tous ces déchets trier, il suffit de les déposer dans les bacs de tri**



### Que faire des déchets que je ne mets pas dans les bacs de tri ?

- ⇒ Je ramène les médicaments à la pharmacie
- ⇒ Je rapporte en magasins les piles et ampoules usagées
- ⇒ Je donne mes vêtements, jouets, mobiliers, appareils ménagers non utilisés mais qui peuvent encore servir à des associations
- ⇒ Je ramène les appareils électroménagers, téléphone, ordinateur... à mon vendeur lorsque j'en achète un nouveau, il les reprend gratuitement

**En faisant cela, chacun participe à la protection de l'environnement** 13

# SIGNALER LA PRESENCE DE L'AMBROISIE



Depuis 2014, avec ses partenaires (Air Rhône-Alpes, le Réseau national de surveillance aérobiologique, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes), l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes met à disposition de tous une plateforme interactive destinés au signalement de l'ambrosie.

Organisée autour d'une application smartphone servant à géolocaliser l'ambrosie directement sur le terrain mais également autour du site de cartographie Internet, la plateforme « signalement ambrosie » permet au grand public d'être acteur de la lutte et de contribuer au repérage mené par les collectivités.

La présence d'ambrosie peut également être signalée par courrier électronique **contact@signalementambrosie.fr** ou par téléphone : 0 972 376 888 (numéro à composer également pour toute question sur l'ambrosie ou sur l'utilisation de la plateforme).

Un signalement renseigné dans cette base de données est transmis automatiquement au maire et à son référent communal, pour vérification et destruction.

La plateforme Signalement Ambrosie est aussi un outil de gestion permettant de coordonner les actions de lutte de l'ensemble des acteurs.

En 2018, ce sont près de 11 896 signalements qui ont été réalisés et par conséquent gérés.

La commune de LAFEUILLADE-EN-VEZIE procède depuis 3 ans à l'arrachage de quelques pieds d'ambrosie détectés par l'intermédiaire de son référent aidés de quelques personnes.

# AMBROISIE :

## une allergie pénible et handicapante

L'ambroisie, véritable plaie de la fin de l'été, est particulièrement virulente en Auvergne Rhône-Alpes. Les conseils du docteur Yan MARTINAT, pneumologue et allergologue à Lyon pour bien s'y préparer.

### L'allergie à l'ambroisie :

Les effets de l'ambroisie sur l'organisme ressemblent à ceux du rhume des foins. Les symptômes et signes allergiques sont multiples et souvent désagréables :

- difficultés respiratoires : asthme (toux, essoufflement...)
- Rhinite : éternuements, nez qui coule...
- conjonctivite : yeux rouges, larmoyants, qui grattent
- trachéite : toux sèche
- autres réactions allergiques plus rares comme : urticaire, démangeaisons, boutons...

Ces symptômes sont générateurs de mal-être général, de difficultés à dormir (apnées du sommeil) génératrices de fatigue, stress, irritabilité, voire de troubles de concentration pénalisants (école, travail...)

### Limitier les risques allergiques avant de traiter la maladie :

Le **traitement préventif** consiste à éviter la source allergène : on conseille aux personnes sensibles de s'éloigner, dans la mesure du possible, des secteurs où la plante est présente (principalement en campagne), mais aussi de limiter l'influence du pollen : douches, draps changés régulièrement...

Le **traitement symptomatique** s'attaque aux effets de l'allergie à l'ambroisie. Il se traduit par la prise de médicaments en fonction de la gravité de l'allergie (toujours sur prescription médicale) :

- traitements locaux : au niveau nasal, oculaire ou bronchique
- traitement par voie générale : antihistaminiques

Le **traitement curatif** (immunothérapie ou désensibilisation spécifique) vise à éliminer l'allergie, en habituant progressivement l'organisme à l'allergène durant plusieurs années.

# Vie pratique

## Repas des aînés

La commune offre à ses aînés de plus de 70 ans un moment de convivialité autour d'un repas.

Cette rencontre aura lieu le  
**Samedi 11 janvier 2020**  
au foyer.



## Stationnement interdit

En raison du marché traditionnel,  
le stationnement sur la place du  
19 mars 1962 est interdit les di-  
manches matins de 7h à 13h

## Respectons nos piétons !

Des parkings sont mis à disposition pour tous.

**Pour la sécurité de chacun, nous vous demandons d'utiliser les places de parkings disponibles et de laisser les trottoirs libres pour les piétons, les poussettes...**

**aux**

**B**  
**O**  
**î**  
**t**  
**e**

Merci à chacun de bien vouloir indiquer vos noms et prénoms et installer une boîte aux lettres pour ceux qui n'en ont pas

**l**  
**e**  
**t**  
**t**  
**r**  
**e**  
**s**

## Entretien des trottoirs et haies

### Tout citoyen doit :

- balayer le trottoir devant son habitation
- le déneiger
- élaguer les haies à l'aplomb des chemins
- couper les branches des arbres qui avancent sur l'emprise des voies

## Déjections canines

Aux propriétaires de chiens :  
Merci de respecter nos espaces verts et  
aires de jeux.  
Pensez aux enfants !



**LA POSTE**

### Horaires d'ouvertures :

Mardi, Mercredi, jeudi  
et vendredi :  
11h à 12h  
13h30 à 15h30

## Inscription sur les listes électorales

Pour voter aux élections municipales  
des 15 et 22 mars 2020  
je m'inscris sur les listes électorales  
dès maintenant et au plus tard le 7 février 2020  
auprès de la mairie ou sur [service-public.fr](http://service-public.fr) ou via  
France Connect

## Déneigement

En période de déneigement, il est re-  
commandé de ne pas se garer le long  
des voies afin de faciliter le passage  
du chasse-neige

## IMPORTANT

**Attention les lingettes,  
gants en latex, serviettes  
hygiéniques  
doivent être jetés à la poubelle.  
Leurs présences perturbent le bon  
fonctionnement de la station**

### Horaires d'ouverture de la mairie :

lundi, jeudi, vendredi : 14h - 17h  
mardi : 9h - 12h

# DEGRADATION, VOL, CAMBRIOLAGE...

## AIDEZ-NOUS A REDUIRE VOTRE VULNERABILITE



## CORRESPONDANT SURETE

### DES CONSEILS PRATIQUES POUR LIMITER LE RISQUE D'ETRE VICTIME

QUI ? = Dans le Cantal, des correspondants sûreté sont formés pour prévenir ou limiter les actes de malveillance que vous pourriez subir dans le cadre de votre vie privée ou professionnelle. Leur expertise peut largement s'appliquer au bénéfice des entreprises, des établissements sensibles, des commerçants, des collectivités territoriales et des particuliers.

COMMENT ? = Par des **visites sur place**, ils sont en mesure d'identifier les vulnérabilités susceptibles d'être exploitées à vos dépens par des individus malveillants. Dans le cadre d'**une consultation orale**, une stratégie de défense ou de durcissement de la sûreté est élaborée sous forme de conseils et de préconisations (*clôture, serrurerie, barreaudage, éclairage, alarme, vidéoprotection, organisation humaine...*)

MODALITÉS ? = L'intervention du correspondant sûreté **est totalement gratuite**. Les **recommandations pratiques** données restent au final entièrement soumises, dans leur mise en œuvre, à la bonne volonté du demandeur.

**N'hésitez pas à me contacter pour les communes suivantes :**

Calvinet – Cassaniouze – Junhac – Labesserette – Lacapelle-del-fraisse – Ladinhac – Lafeuillade-en-vézie – Lapeyrugue – Leucamp – Leynhac – Marcolès – Montsalvy – Mourjou – Prunet – Saint-antoine – Sansac-veinazès – Sénezeergues – Teissières-lès-bouliès – Vieillevie

Adjudant-Chef Nicolas BAUDIN  
Communauté de brigades de MONTSALVY  
Tph : 04 71 49 20 04  
nicolas.baudin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

## L'AMICALE DES ANCIENS

L'amicale des Anciens de Lafeuillade-Le Fraisse qui compte 96 adhérents a proposé pour cette année 2019 plusieurs sorties : escapade d'une journée le 15 mai au Pont de Millau avec visite des caves de Roquefort, voyage de plusieurs jours les 29, 30 et 31 août au Puy du Fou. Il y a eu aussi des rencontres avec les autres clubs d'aînés pour des activités diverses (belote, scrabble, marche... souvent suivi d'un casse-croûte), sans oublier, des repas au Foyer de Lafeuillade avec la dégustation de cuisses de grenouilles, des grillades, du Beaujolais nouveau ...

Cette amicale a pour but de créer de forts liens entre les seniors, de partager de très bons moments de convivialité, et de rompre parfois la solitude de certains.

A noter que la prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 18 janvier 2020 à 10 heures à la salle multi activités du Fraisse suivi d'un repas dans un restaurant. Toute nouvelle adhésion sera la bienvenue pour un coût inchangé de 18 euros.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur dévouement, sans oublier à notre président Robert FERRIERES pour son engagement et ses compétences pour que l'amicale continue dans ses activités et puisse apporter un instant de joie, de soutien, des retrouvailles à chacun de ses adhérents. Nos meilleurs vœux pour la nouvelle année et surtout une très bonne santé.



## LAFEUILLADE ANIMATION

La saison 2019-2020 a déjà débuté avec 3 animations (fête des potirons à Vieillevie, concours de belote et le Téléthon où nous avons récolté 782,34€) et se poursuivra avec le Bœuf de Pâques le 29 mars 2020 et autres.

Sans l'aide et le soutien de nombreux bénévoles, commerçants, artisan, associations et la mairie, nous ne pourrions pas réaliser tous nos projets dans de bonnes conditions.

Toutefois, nous serions heureux d'accueillir de nouvelles personnes motivées (jeunes ou moins jeunes) pour évoluer dans nos actions.

Les coprésidentes

Claudine PEYROU et Vanessa PUECH



## LES AMIS DU BOUCHON VEZITIEN Club de pétanque



Cette année, un club de pétanque a vu le jour sur la commune.

Une quinzaine de licenciés ont pu jouer en championnat du cantal en engageant deux équipes. Le terrain a été réalisé par le club, il est situé à côté du skate park (à la place des terrains de tennis). Le club remercie la commune pour l'aide apportée concernant l'éclairage qui va être mis en œuvre cet hiver pour être opérationnel la saison prochaine.

Pour toutes personnes intéressées veuillez contacter :

le Président Baptiste Dracon 06.78.35.93.95

le Secrétaire Laurent Lavigne 06.29.57.28.66

la Trésorière Christelle Mazot 06.73.47.90.31



# GROUPE FOLKLORIQUE

## Les Véziens



Quelques nouvelles du groupe folklorique Les Véziens, pour qui l'année 2019 restera riche en souvenirs...

Animation du repas des aînés du Centre Hospitalier d'Aurillac

Bœuf de Pâques à Lafeuillade

Maison de La Châtaigneraie à Maurs

Cassaniouze

Après-midi détente avec l'association UNIR CANTAL

Traditionnelle fête à Saint-Parthem

Roannes-saint-Mary « LA PASTOURELLE fête ses 30 ans » (rencontre inter-groupe)

Sauviat sur Vige (87) -35<sup>ème</sup> foire aux vins

Fête de la musique à la résidence retraite La Maisonnée à Aurillac

Ballots (50) : festival gourmand dans le cadre du rassemblement des communes aux noms burlesques

Rentrée scolaire en musique et en danses folkloriques à l'école de Labesserette

Thé dansant au Foyer de Lafeuillade avec la participation de Yannick LAYBROS

Participation au Téléthon à Lafeuillade

N'oublions pas notre atelier du lundi soir à Lafeuillade-en-Vézie.... LE GROUPE VEZIEN se porte toujours bien, il est toujours prêt pour les animations qui lui sont proposées. La Présidente, Joëlle LESCURE



# ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Grâce à ses diverses manifestations l'APE participe au financement des divers projets de l'école de Lafeuillade-en-Vézie, comme : les sorties scolaires (cinéma, théâtre, rencontres sportives...), le spectacle de Noël et la kermesse de fin d'année.

## Son bureau :

Présidente : Alexandra THERON  
Trésorier : Pascal LECAPITAINE  
Secrétaire : Christelle MAZOT  
Secrétaire adjointe : Marlène BURG

Des manifestations ont déjà eu lieu, dans le but de récolter des fonds, comme la tenue d'un stand et la confection du char avec Lafeuillade Animation pour la fête des potirons à Vieillevie et notre vente annuelle de cidre.

D'autres sont à venir avec quelques nouveautés !



## Calendrier de l'année 2020 :

- 15/02 : Tombola + repas (en soirée avec de nombreux lots à gagner)
- 14/03 : Carnaval
- 01/05 : Vente de muguet
- 27/06 : spectacle de fin d'année scolaire + kermesse + repas

Toutes les manifestations sont ouvertes à tous, nous invitons les habitants de Lafeuillade-en-Vézie à nous rejoindre !!

# SPORTING CHATAIGNERAIE CANTAL

[www.sportingchataigneraiecantal.com](http://www.sportingchataigneraiecantal.com)



## Encore une année exceptionnelle pour le Sporting Châtaigneraie Cantal !

Au terme d'une saison 2018/2019 encore exceptionnelle, le SCC a remporté une nouvelle fois la Coupe du Cantal le 16 Juin 2019 à Chaudes Aigues, 2 à 1 face au voisin SANSAC de MARMIESSE.

A noter que le SCC remporte sa deuxième coupe du Cantal en deux ans et jouait sa troisième finale consécutive. Sans connaître la suite pour 2020 il est entendu que trois finales de coupe du Cantal en trois ans n'est pas courant et restera un exploit marquant pour le club !

En championnat, le SCC a réussi l'exploit de se maintenir en Régionale 1 pour une troisième année en allant gagné son match de maintien à SAINT GEORGES LES ANCIZES le 25 mai 2019. Tous les connaisseurs de foot apprécieront !

L'équipe est repartie sous la houlette de Pierre Jean PAGIS qui aura marqué de son empreinte sa première saison avec le maintien en R1 et la victoire en coupe du Cantal.

La reprise de saison 2019/2020 a été plutôt bonne, l'équipe se trouve en milieu de tableau à mi-saison 7ème sur 14 équipes et s'est qualifié pour les 16èmes de finale de coupe du Cantal au dépend de NEUSSARGUES. En gardant un bon état d'esprit la deuxième partie de saison peut encore nous réserver de belles surprises.

L'équipe B aura encore une fois manqué la montée au niveau supérieur, après une saison mitigée où elle aura manqué tous ses rendez-vous importants, elle terminera une nouvelle fois dans le wagon de tête.

Depuis la reprise la réserve est mieux, les résultats sont prometteurs. L'équipe joue les premiers rôles et peut espérer une deuxième partie de saison très favorable si elle reste sur cette lancée.



L'intersaison 2019/2020 aura été marquée par l'arrivée de plusieurs joueurs venant compléter un effectif déjà compétitif, en équipe 1 comme en 2, l'effectif est de très bonne qualité avec des joueurs assidus et motivés. Pierre MICELI forme le nouveau duo d'entraîneur de l'équipe B avec Thierry CAZAL.

Le SCC reste très impliqué à l'EFCV, plusieurs joueurs et dirigeants du SCC sont responsables d'équipes et accompagnateurs, cela doit continuer pour assurer une suite au football local.

Les présidents JF Meyniel et Pierre Miceli remercient l'ensemble des dirigeants, bénévoles et partenaires qui contribuent tous les week-ends à la réussite du club.

Nos objectifs restent les mêmes, créer du lien, de l'amitié, et représenter très haut les couleurs du club dans le Cantal et toute l'Auvergne Rhône Alpes.

PS : Le samedi 21 décembre prochain, les dirigeants et joueurs du club passeront vous voir pour la traditionnelle vente du calendrier du S.C.C. Nous en appelons à vos dons qui nous permettent de faire vivre l'association.

L'ensemble du club vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous au bord des terrains pour encourager les rouges et bleu du SCC !

Les Présidents  
Pierre Miceli Jean François Meyniel

---

## **ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE ( A.C.C.A.)**

Notre effectif à peu près stable est de 34 chasseurs mais avec une moyenne d'âge de plus en plus élevée... Notre ACCA est associée à celle de Lacapelle-del-Fraisse permettant, entre autres, d'unir nos moyens et nos efforts pour la réduction des nuisibles, la réalisation du plan de chasse au chevreuil ou la régulation des populations de sangliers.

Les carniers de nos collègues semblent de plus en plus légers, le petit gibier (lièvre, faisan, perdrix) ayant du mal à résister et à prospérer pour diverses raisons et malgré nos efforts de repeuplement.

Si vos poulaillers, volières, étangs ou autres sont victimes de prédateurs divers (martres, renards, fouines, ragondins, pies, etc....), n'hésitez pas à contacter les responsables de l'ACCA qui vous fourniront des imprimés de déclaration de dégâts.

Le Bureau de l'ACCA

**Président : GAILHAC Philippe    Trésorier : THEIL Francis    Secrétaire : MOUMINOUX René**

# TAICHI 15-12

## BILAN ACTIVITÉ 2018-2019

Le club TAICHI 15-12 compte 1 enseignant et 24 membres dont 12 à Lafeuillade-en-Vézie, 9 à Entraygues-sur-Truyère et 3 en séances extérieures.

L'objectif du nombre de cours dispensés sur la saison 2018-2019 a été atteint soit 30 cours hebdomadaires d'1 heure 30 et 20 samedis de 2 heures. Une quinzaine de séances ont été organisées en extérieur (Puy-de-l'Arbre). Un stage d'une journée intitulé « Apprentissage du Tuishou » a été organisé le 3 mars 2019 et a réuni 3 participants.

Les salles de pratique sont respectivement Lafeuillade-en-Vézie et Entraygues-sur-Truyère, un grand merci aux communes qui nous accueillent.

L'association TAICHI 15-12 a bénéficié d'articles de presse dans La Montagne, Centre Presse, Le bulletin d'Espalion, L'Union du Cantal, Le Réveil Cantalien, la Voix du Cantal et les journaux municipaux de Lafeuillade-en-Vézie et d'Entraygues-sur-Truyère.

Le site internet de l'association ( <https://www.tai-chi-chuan-cantal-aveyron.com>) est opérationnel. À ce site est liée une boîte aux lettres.

Pour la saison 2020, une séance d'initiation à la méditation est désormais proposée de 18h15-19h00.

La méditation enseignée est nommée Neigong, il s'agit d'une technique de santé durant laquelle la circulation de l'énergie dans le corps est ressentie en pleine conscience.

TAICHI 15-12, proposera dans le cadre du Téléthon 2019, un atelier relatif à l'approche de la méditation dans la commune de Lafeuillade-en-Vézie.

Association « TAICHI 15-12 »

1 rue Teissonnières

15130 Lafeuillade-en-Vézie



# Agenda 2020



		MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	LIEU
<b>JANVIER</b>	03/01	Vœux de la municipalité	Commune	Foyer
	11/01	Repas du CCAS	Commune	Foyer
	18/01	Assemblée Générale	Amicale des Anciens	Lacapelle del Fraisse
<b>FEVRIER</b>	15/02	Tombola et repas	A.P.E.	Foyer
	19/02	Collecte de sang	EFS - Don du Sang	Foyer
	23/02	Concours de belote	Amicale des Anciens	Foyer
<b>MARS</b>	14/03	Carnaval	A.P.E.	Foyer
	15 et 22/03	Élections municipales		Mairie
	29/3	Bœuf de Pâques	Lafeuillade Animation	Foyer et Salle polyvalente
<b>JUIN</b>	17/06	Collecte de sang	EFS - Don du Sang	Foyer
	27/06	Fête de l'école	A.P.E.	Foyer et Salle polyvalente
<b>SEPTEMBRE</b>	23/09	Collecte de sang	EFS - Don du sang	Foyer

# Tarifs municipaux au 1er janvier 2020

## Cantine

Repas 1er enfant	2,80 €
Repas 2ème enfant	2,60 €
Repas 3ème enfant	2,20 €
Repas enseignant	7,20 €

## Garderie

Matin	1,55 €
Soir	1,70 €
Matin et soir	3,00 €
Mercredi midi Garderie ou transport vers l'ALSH	1,00 €
Pénalité de retard au-delà de 18h30 ou 12h30	5,00 € le 1/4 d'heure entamé

## Eau - assainissement

Location compteur	75,00 €
Consommation de l'eau (au m3)	0,90 €
Abonnement assainissement collectif	15,00€
Assainissement (au m3 )	1,10 €
Remplacement compteur gelé	120,00 €

## Branchement eau et assainissement

Branchement Eau	Jusqu'à 20 ml (y compris regard)	480,00 €
	Au-delà, le ml	25,00 €
Branchement Assainissement	Jusqu'à 20 ml	430,00 €
	Au-delà, le ml	27,00 €

## Location Foyer / Salle polyvalente

Particuliers résidants sur la commune	160,00 €
Particuliers non résidants sur la commune	310,00 €
Chèque de caution	1 000,00 €

## Cimetière

Concession trentenaire (au m²)	35,00 €
Concession cinquantenaire (au m²)	60,00 €
Columbarium - trentenaire	350,00 €
Columbarium - cinquantenaire	650,00 €
Dispersion des cendres	20,00 €

# BILANS

## Année 2018

### RESTAURATION SCOLAIRE

Nombre de repas	Dépenses		Recettes
	Alimentation	Ch. de personnel	Participation famille
<b>6 138</b>	<b>21 493,77</b>	<b>20 631,98</b>	<b>16 370,65</b>
Moyenne : 43 repas / jour	<b>TOTAL 42 125,75</b>		

**Coût pour la collectivité :  
25 755,10 €**

### GARDERIE

Moyenne enfants/jour	Dépenses		Recettes
	Goûters	Ch. de personnel	Participation famille
<b>36</b>	<b>569,11</b>	<b>14 458,26</b>	<b>7 853,25</b>
	<b>TOTAL 15 027,37</b>		

**Coût pour la collectivité :  
7 174,12 €**

# FRAIS ELECTRICITE

	2015		2016		2017		2018	
	Cons. (Kwh)	Montant € TTC						
<b>EAU/ASSAINISSEMENT</b>								
Station Les Vialles	2 866	558,52	3 857	698,33	4 030	722,61	2 862	583,29
Station de Peyrou	11 735	1 697,87	7 355	1 228,12	7 813	1 334,09	7 823	1 340,41
Château d'eau Sylveferre	547	278,26	882	250,03	844	260,28	1 010	294,59
Château d'eau Jurihes	-134	105,15	0	103,21	0	118,75	0	124,87
Station d'assainissement Nord							149	135,80
<b>Sous-total</b>	<b>15 014</b>	<b>2 639,80</b>	<b>12 094</b>	<b>2 279,69</b>	<b>12 687</b>	<b>2 435,73</b>	<b>11 844</b>	<b>2 478,96</b>
<b>BÂTIMENTS COMMUNAUX</b>								
Ecole / Foyer	90 259	16 168,91	77 280	12 043,22	100 270	15 446,58	81 480	14 171,67
Mairie	24 014	3 323,16	23 790	3 254,08	23 119	3 328,28	23 912	3 572,65
Salle polyvalente	4 101	861,87	3 237	692,33	4 251	865,65	4 617	985,07
Monument de la Paix	3 086	563,86	2 967	549,31	2 557	498,70	2 464	507,51
Communs	783	220,05	745	210,14	754	218,03	775	236,29
Vestiaires	7 585	1 605,08	5 912	1 346,96	7 855	1 503,89	10 079	1 750,49
Ancienne zone d'activité							506	459,26
<b>Sous-total</b>	<b>129 828</b>	<b>22 743</b>	<b>113 931</b>	<b>18 096,04</b>	<b>138 806</b>	<b>21 861,13</b>	<b>123 833</b>	<b>21 682,94</b>
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>								
Lafeuillade Basse	13 331	1 808,11	22 848	2 962,40	28 292	3 723,01	20 456	2 905,47
Teissonnières	10 974	1 769,51	27 146	3 488,70	15 265	2 249,10	17 880	2 579,88
Le Bourg	13 325	2 767,57	13 277	2 343,85	58 319	7 516,81	24 015	3 743,67
Lotissement Albos	8 653	1 326,55	20 548	2 553,05	13 004	1 791,28	15 717	2 192,10
Z.A. Les Camps	4 414	573,10	5 230	678,16	4 878	657,01	5 212	733,57
Lacapelle-en-Vézie	5 517	696,12	3 733	516,15	3 308	471,30	3 702	525,92
<b>Sous-total</b>	<b>56 214</b>	<b>8 940,96</b>	<b>92 782</b>	<b>12 542,31</b>	<b>123 066</b>	<b>16 408,51</b>	<b>86 982</b>	<b>12 680,61</b>
<b>TOTAL / ANNEE</b>	<b>201 056</b>	<b>34 323,69</b>	<b>218 807</b>	<b>32 918,04</b>	<b>274 559</b>	<b>40 705,37</b>	<b>222 659</b>	<b>36 842,51</b>

## REUNION DU 6 DECEMBRE 2018

### Ordre du jour :

*Décisions modificatives, tarifs municipaux 2019, choix du nom du lotissement et questions diverses*

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2018.

### **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

#### \* **Décisions Modificatives - Budget eau / assainissement**

Écritures budgétaires.

#### \* **Décisions Modificatives - Budget lotissement**

Écritures budgétaires.

#### \* **Tarifs municipaux 2019**

Voir tableau annexe

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### \* **Choix du nom du lotissement**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de trouver un nom pour le futur lotissement. Plusieurs propositions sont faites ; après délibération, le nom choisi est « Lotissement du château d'eau »  
Accord du Conseil Municipal.

#### \* **Adressage des rues**

L'adressage des rues de la commune doit être finalisé, notamment dans les hameaux. Pour cela, il convient de créer un groupe de travail qui se réunira en début d'année pour définir le plan d'action. Il sera composé de David BASSET, Jean-Louis FRESQUET, Loïc GALLOT, Yves PECHOULTRES et Serge ROUCHET.

## REUNION DU 15 JANVIER 2019

### Ordre du jour :

*Demandes de subvention DETR 2019, lotissement : conventions LOGISENS, cotisation CNAS et questions diverses*

Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2018.

### **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

#### \* **Demande de subvention DETR 2019**

Monsieur le Maire propose de déposer un premier dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 pour les travaux de mise en conformité des captages d'eau potable dont le montant s'élève à 127 778,95€.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne a été sollicitée par Madame le Préfet afin de porter une expérimentation au titre du Plan gouvernemental de Rénovation Énergétiques des Bâtiments (PREB) et en particulier des bâtiments communaux.

Ainsi, les communes concernées ont la possibilité de faire 2 demandes de subvention au titre de la DTER 2019 (contre une habituellement), dont une spécifique au PREB.

Monsieur le maire rappelle au conseil que lors de la dernière rénovation de l'école, les fenêtres n'avaient pas été changées. Il propose donc, afin d'améliorer l'isolation de l'école, de solliciter une subvention pour réaliser ces travaux dont le montant HT est estimé à 43 727,91€ HT.

Accord du conseil pour solliciter ces 2 subventions.

### \* **Lotissement - Convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage**

Le Conseil Municipal a décidé de créer 4 logements individuels destinés aux seniors qui seront intégrés au futur lotissement du château d'eau.

Monsieur le Maire propose de confier à LOGISENS une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de ces 4 maisons. Cette mission comprend le suivi de la conception, des travaux, la réception et la mise en service.

La rémunération de Logisens sera égale à 3% HT du montant définitif des travaux estimés à 412 715,52€ HT, soit 12 380,00€ HT pour cette mission.

Accord du Conseil Municipal.

### \* **Lotissement - Convention d'assistance à la commercialisation**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec LOGISENS pour la commercialisation des lots à vendre au futur lotissement. Cette mission comprend la préparation à la commercialisation, la création des supports de commercialisation et la commercialisation.

La rémunération de Logisens pour ces missions s'élève à 3% HT du montant du prix de vente des lots, soit 10 049,00€ HT.

Accord du Conseil Municipal pour signer cette convention.

### \* **Cotisations CNAS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Mairie cotise au Comité National d'Action Sociale (CNAS) afin que les agents communaux puissent bénéficier d'avantages divers (prêts, plan épargne chèques vacances, ticket CESU, coupons sports, chèques culture, chèques lire...).

Jusqu'en 2018, la commune cotisait pour les agents actifs, Monsieur le Maire propose de cotiser également pour les agents retraités qui en font la demande. Le montant de la cotisation pour 2019 s'élève à 207,00€ pour un actif et à 134,50€ pour un retraité.

Accord du Conseil Municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### \* **Lotissement du Château d'eau**

Le dossier a été transmis au service instructeur des Autorisations du Droits des sols pour obtention du permis d'aménager.

### \* **Fonds Cantal Solidaire**

Le Conseil départemental a relancé un appel à projets Fonds Cantal Solidaire, dispositif de soutien en faveur des communes rurales, pour la période 2019-2021.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de mise en conformité des captages d'eau potable, dont la première phase a été subventionnée par le Fonds Cantal Solidaire.

Il propose de déposer également un dossier de demande de subvention pour un programme de travaux de voirie.

### \* **Divers**

- Le Conseil Départemental prévoit une réfection de la traverse de la commune pour l'été prochain. Il conviendrait que les travaux de raccordements des réseaux du lotissement soient effectués avant.

- L'inspectrice Départementale de l'Éducation Nationale a rencontré les élus et la directrice de l'école récemment. Lafeuillade-en-Vézie fait partie des communes susceptibles de perdre un poste, elle a donc récolté les éléments nécessaires à la prise de décision de l'Inspection académique (lotissement à venir, micro-crèche...) Parallèlement, les parents d'élèves ont pris rendez-vous avec l'inspectrice départementale pour lui faire part de leurs inquiétudes.

## **TOUR DE TABLE**

- Présentation d'une demande d'éclairage public au Toyre : à ce jour, il n'y a pas d'éclairage public dans les écarts.
- Route très dégradée au Toyre.
- Le repas des aînés a eu lieu le 12 janvier, une cinquantaine de personnes y ont participé.
- Occupation permanente des wc publics : nécessité de fermeture ?
- Adressage des rues à lancer
- Maison Puech : démolition à prévoir ?

## **REUNION DU 28 JANVIER 2019**

### **Ordre du jour :**

*Appel d'offre – Marché de travaux de mise aux normes du réseau de collecte d'assainissement du Bourg Nord, Compétence Eau et assainissement, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) et questions diverses*

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2019.

## **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

### **\* Travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement Nord**

La commune a lancée une consultation pour un marché de travaux à procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau de collecte du Bourg Nord. Cette dernière s'est déroulée du 16 novembre au 14 décembre 2018.

Les 2 offres reçues ont été étudiées par la commission d'appel d'offres du 21 janvier ; l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise LAPIERRE TP pour un montant de 139.929,50 € HT.

Par ailleurs, une consultation a été lancée pour la réalisation des contrôles des travaux de réseau avant réception ; l'offre la mieux disante est celle de la société SARL MACHEIX IVC pour un montant de 4.242,50€ HT.

Accord du conseil avec la proposition de la commission d'appel d'offres.

### **\* Compétence Eau et assainissement**

La loi NOTRe du 7 août 2015 attribue, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes aménage les modalités de ce transfert.

En effet, si le transfert reste obligatoire, les communes membres d'une Communauté de communes qui n'exerce pas les compétences « eau » et « assainissement », peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou des deux compétences, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Afin de s'opposer à ce transfert obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population doivent délibérer en ce sens avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### \* **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 10 décembre 2018. L'objectif de cette commission est de garantir la neutralité financière entre les communes et l'EPCI dans le cadre du transfert des charges.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune de Lafeuillade-en-Vézère est concernée par les transferts de charges à la communauté de communes relatifs au :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) - 16.118 €
- Service d'Instruction des Autorisations des droits du Sols (ADS) - 2.077€
- L'attribution de compensation pour 2019 sera ainsi de 50 627€ au lieu de 68.822€ les années précédentes.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des travaux de la CLECT, valide le rapport de la commission.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### \* **Commission de contrôle des listes électorales**

Les personnes désignées par Mme le Préfet du Cantal sont Nicolas CAUSSE, Georges GINIOUX et Gilbert MERAL.

#### \* **Atelier relais MECATHEIL**

La demande de permis de construire a été reçue, l'instruction est en cours.

#### \* **Fonds Cantal Solidaire**

Le Conseil Départemental a relancé un appel à projets Fonds Cantal Solidaire, dispositif de soutien en faveur des communes rurales, pour la période 2019-2021.

Les travaux de mise en conformité des captages d'eau potable et des travaux de voirie feront l'objet d'une demande de subvention respectivement pour les années 2019 et 2020.

Il convient de définir un projet pour la période 2021 : toiture de la salle polyvalente ?

#### \* **Projet institut de beauté**

Monsieur le maire présente au conseil la demande d'achat d'un terrain par Mme Adélaïde Rhodes, esthéticienne, en vue de la construction d'un institut de beauté. Il pourrait lui être proposé un terrain dans l'alignement des commerces existants (boulangerie, salon de coiffure).

#### \* **Recrutement agent communal**

Monsieur le maire informe le conseil de son choix pour le recrutement d'un adjoint technique en vue du remplacement de Christian PUECH à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

### **TOUR DE TABLE**

Il conviendrait que la zone artisanale soit déneigée en priorité (ouverture matinale des entreprises)

**REUNION DU 14 MARS 2019**

#### Ordre du jour :

*Comptes administratifs et comptes de gestions 2018, personnel communal, demande de subvention - Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 et Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et questions diverses*

## **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

### **\* Comptes de gestions et comptes administratifs 2018**

Présentation des comptes de gestions et des comptes administratifs des budgets Commune, CCAS, Eau et Assainissement, Regroupement des commerces et Lotissement :

#### **Budget Commune :**

##### *Section de fonctionnement*

Le montant des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 403 987,84 € et à 533 920,99 ; soit un excédent brut de 129 933,15 €.

Il est prévu un virement à la section d'investissement de 68 647,35 €, d'où un excédent net de 61 285,80 €.

##### *Section d'investissement*

Les dépenses réalisées s'élèvent à 192 591,71 € et les recettes à 126 906,36 €, d'où un déficit d'investissement de 65 685,35 €.

#### **Budget CCAS :**

Montant des dépenses : 2 033,74 € et 2 495,28 € de recettes d'où un excédent de clôture de 461,54 €.

#### **Budget Eau / Assainissement :**

##### *Section de fonctionnement*

Le montant des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 97 588,12 € et à 147 023,69 € ; soit un excédent brut de 49 435,57 €. Il est prévu un virement à la section d'investissement de 38 151,95 €, d'où un excédent net de 11 283,62 €

##### *Section d'investissement*

Les dépenses réalisées s'élèvent à 533 036,69 € et les recettes à 464 081,74 €, d'où un déficit d'investissement de 68 954,95 €.

#### **Budget Regroupement des commerces :**

##### *Section de fonctionnement*

Le montant des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 14 674,11 € et à 26 570,84 € ; soit un excédent brut de 11 898,73 €.

Il est prévu un virement à la section d'investissement de 11 850,85 €, d'où un excédent net de 47,88€.

##### *Section d'investissement*

Les dépenses réalisées s'élèvent à 17 278,71 € et les recettes à 5 427,86 € d'où un déficit d'investissement de 11 850,85 €.

#### **Budget Lotissement :**

##### *Section de fonctionnement*

Montant des dépenses : 5 585.19 €.

Les comptes de gestion du Percepteur et les comptes administratifs 2018 sont votés à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

### **\* Personnel communal - création de poste**

Monsieur le Maire rappelle que M. Christian PUECH fera valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2019. Il propose, afin de pourvoir à son remplacement, la création d'un poste d'Adjoint technique Territorial à temps complet. Accord du Conseil.

\* **Demande de subvention - Fonds Cantal Solidaire 2019-2021**

Le Conseil Départemental renouvelle son dispositif de soutien en faveur des communes rurales pour les années 2019 à 2021. Monsieur le Maire propose au conseil de présenter des demandes d'aides pour les projets suivants :

- année 2019 : travaux de mise en conformité des captages d'eau potable pour un montant de 97 778,95 €
- années 2020 et 2021 : travaux de voirie pour un montant de 182 875,63 € HT.

Accord du Conseil.

\* **Demande de subvention - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation**

Monsieur le Maire indique au conseil que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) peut permettre aux communes de mettre en œuvre des projets tels que la sécurisation des établissements scolaires.

Il propose au conseil de solliciter ce fonds pour bénéficier d'une subvention pour l'installation d'une alarme PPMS et la protection du périmètre de l'école dont le montant des travaux s'élève à 4.273 € HT.

Accord du Conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* **Demande achat de terrain**

Monsieur et Madame PUECHBROUSSOU, domiciliés au Puy des Vieilles, souhaiteraient acheter une partie du lot attenant à leur propriété et appartenant à la commune, sur lequel est implanté une maison locative de Polygone.

Les membres du conseil municipal indiquent qu'ils ne sont pas favorables à cette demande.

\* **Achat de terrain**

La création d'un poste de refoulement des eaux usées route de Cances dans le cadre de la finalisation des travaux d'assainissement nécessite l'achat de 60 à 70m<sup>2</sup> de terrain à M. MEYNIEL Jean-François. Ce dernier est d'accord pour vendre au prix de 5€/m<sup>2</sup>.

\* **Terrain Maison Cazal**

Monsieur le maire a été contacté pour savoir si la commune pourrait être intéressée par ces biens en cas de vente. Réflexion à mener.

\* **Point recensement**

Le recensement de la population s'est terminé le 16 février, le nombre d'habitants semblent avoir légèrement augmenté ; les chiffres arrêtés par l'INSEE sont attendus dans le courant de l'année.

\* **Éclairage public**

- Coupure nocturne : il convient d'étudier si cela pourrait poser des problèmes de sécurité notamment pour la traverse.
- L'entreprise Chavinier doit réaliser un devis pour le changement de l'ensemble des ampoules en LED.

\* **École** Pas de suppression de poste pour l'année 2019-2020.

\* **Pharmacie** Vente en cours.

\* **Bureau de poste** La Poste va réaliser des travaux au bureau de poste ; il sera donc fermé du 4 au 23 avril.

\* **Commémoration du 19 mars** La cérémonie aura lieu le mardi 19 à 12h au monument aux Morts

\* **Pylône Orange** Les travaux devraient débuter en juillet pour une mise en service à l'automne.

\* **Toiture salle polyvalente**

L'entreprise AURITOIT a été sollicitée pour réaliser un devis ; il conviendra d'étudier si la charpente actuelle peut supporter la nouvelle toiture.

\* **Adressage des rues**

Les membres de la commission présentent les noms envisagés pour les nouvelles rues. La Communauté de communes a été sollicitée pour la prise en charge de l'adressage de la zone communautaire.

Le coût global de l'opération devrait s'élever à environ 7.000€ HT.

**TOUR DE TABLE**

- Appel aux bénévoles dans le cadre de la manifestation du Bœuf de Pâques les 6 et 7 avril
- Demande de remplacement des écrans des ordinateurs de la mairie

## REUNION DU 11 AVRIL 2019

*Ordre du jour :*

*Budgets Primitifs 2019, convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales et questions diverses*

Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2019

**DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

\* **Vote des taux d'imposition 2019**

Proposition de reconduire les taux d'imposition pour 2019, à savoir :

- taxe d'habitation : 10,70 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,72 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93,32 %

Accord du Conseil Municipal

\* **Approbation du budget primitif 2019 de la commune**

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 531 517,80 € en fonctionnement et à 228 835,35 € en investissement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

\* **Approbation du budget primitif 2019 du CCAS**

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 2 561,54 € en fonctionnement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

\* **Approbation du budget primitif 2019 de l'eau et de l'assainissement**

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 137 171,62 € en fonctionnement et à 479 792,95 € en investissement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

\* **Approbation du budget primitif 2019 du regroupement des commerces**

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 15 572,88 € en fonctionnement et à 23 950,8536 € en investissement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

### \* **Approbation du budget primitif 2019 du lotissement**

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 947 553,63 € en fonctionnement (y compris les écritures d'ordres) et à 534 564,00 € en investissement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

### \* **Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Direction Générale de Finances Publiques (DGFIP) propose aux collectivités un service de paiement en ligne qui permet aux usagers de payer leurs factures (cantine, garderie, loyers...) par carte bancaire ou par prélèvement unique.

Il propose donc, afin d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux usagers, d'adhérer à ce service pour mettre en place le paiement en ligne des recettes communales.

Accord du Conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### \* **Salle polyvalente**

Le devis reçu pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente s'élève à environ 150 000 € TTC, désamiantage inclus.

Monsieur le Maire a contacté l'association ENERGIE 15 afin de réaliser une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques dont la prévision de rapport est estimée à 8.000€ par an. Coût de l'étude : 350€.

### \* **Organisation année scolaire 2019-2020**

En concertation avec les parents d'élèves et l'équipe enseignante, le choix a été pris de rester sur une organisation de l'année scolaire à 4,5 jours.

### \* **Maintenance informatique école**

La communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne a signé une convention avec Cantal Ingénierie Territoires pour la maintenance informatique des écoles, elle prendra à sa charge le coût de 500€/an.

### \* **Demande AXA Assurances**

AXA souhaite faire une réunion de présentation de ses offres (avec une réduction de 30%) aux habitants de la commune. Accord pour un prêt gratuit de la salle.

## **TOUR DE TABLE**

M. Rouchet remercie l'ensemble des bénévoles qui ont participé à l'organisation du Bœuf de Pâques

# REUNION DU 23 MAI 2019

### Ordre du jour :

*Demande de subvention dans le cadre du Fonds Cantal Innovation - aménagement du lotissement, convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau, achat de terrain, adressage des rues, décisions modificatives 2019 et questions diverses*

## **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

### **\* Demande de subvention Fonds Cantal Innovation – aménagement du lotissement**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une demande de subvention auprès du Fonds Cantal Innovation a été déposée dans le cadre de l'appel à projets « dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et cœurs de ville » ; il convient de compléter cette demande en fonction de l'estimation des travaux qui s'élève à 570 220,11 € TTC.

Accord du Conseil Municipal.

### **\* Achat de terrain**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du bassin versant Nord, il est prévu l'aménagement d'un poste de refoulement route de Cances. Ce projet nécessite l'achat d'un terrain d'une superficie de 69m<sup>2</sup> à Monsieur MEYNIEL Jean-françois. Accord du conseil pour l'acquisition de ce terrain au prix de 5€ le m<sup>2</sup>.

### **\* Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau**

La commune est éligible à l'assistance technique apportée aux collectivités territoriales par le Département, à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE).

La convention signée en 2016 avec le conseil départemental est arrivée à son terme, il convient donc de la renouveler.

Accord du conseil pour le renouvellement pour une période de 3 ans.

### **\* Adressage des rues**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de finaliser la nomination et la numérotation des voies de l'ensemble de la commune. Ceci permet en effet une meilleure identification des lieux-dits et facilite ainsi l'intervention des secours et la gestion des livraisons ; par ailleurs, c'est un pré-requis obligatoire dans le cadre du déploiement de la fibre optique. Accord du Conseil Municipal.

### **\* Décisions Modificatives 2019**

Écritures budgétaires sur les budgets Commune et Lotissement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Lotissement**

Les appels d'offres seront lancés fin mai pour un début des travaux souhaité courant septembre.

### **\* Travaux d'assainissement**

Les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement ont débuté dans les secteurs de la rue Pierre Poujol et de la route de Cances.

### **\* Personnel communal**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme FERES Catherine a demandé une mise en disponibilité. Dans cette situation, l'agent cesse d'exercer son activité professionnelle pendant une certaine période. Il est placé temporairement hors de son administration et cesse de bénéficier de sa rémunération et de ses droits à l'avancement à la retraite.

Cette demande doit être soumise - pour avis - à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

\* **Projet institut de beauté** Le projet de Madame Rhodes est actuellement à l'étude par Maisons Partout.

\* **Matériel** La débroussailleuse doit être changée.

## **TOUR DE TABLE**

Le terrain de foot a été ré-engazonné ; il sera tondu plus régulièrement.

# REUNION DU 27 JUIN 2019

## Ordre du jour :

*Alimentation basse tension du lotissement du château d'eau, éclairage public, décisions modificatives 2019, ligne de trésorerie, RPQS eau et assainissement 2018, admission en non-valeur et questions diverses*

Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mai 2019.

## **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

### \* **Lotissement du château d'eau**

*- Alimentation basse tension :*

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux d'alimentation basse tension du lotissement du château d'eau seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies (SDE) du Cantal.

Le montant HT des travaux s'élève à 39 636.15€, le fonds de concours de la commune sera de 30%, soit 11 890.85€.

Accord du Conseil Municipal.

*- Éclairage public :*

Les travaux d'éclairage public seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Le montant HT des travaux s'élève à 37 486.74€, le fonds de concours de la commune sera de 50%, soit 18 743.37€.

Accord du Conseil Municipal.

### \* **Remplacement éclairage public accidenté**

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de remplacer un candélabre accidenté rue Albos.

Le montant de ces travaux qui seront réalisés par le SDE du Cantal s'élève à 1 133.06€, le fonds de concours de la commune sera de 50%.

### \* **Décisions modificatives 2019**

Écritures budgétaires sur le budget de la commune liées à la nécessité de remplacement de la tondeuse.

Accord du Conseil Municipal.

### \* **Ligne de trésorerie**

Proposition de mise en place d'une nouvelle ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

Montant : 250 000 € - durée : 12 mois - taux : 0,90 % (Euribor 3 mois du 21/06/2019 : - 0,344% soit un taux actuel de 0,95% marge comprise). Accord du Conseil Municipal.

### \* **Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le receveur municipal n'a pas pu recouvrer certaines sommes sur le budget Commune et le budget Eau/assainissement ; il convient donc d'annuler et d'admettre en non-valeur des sommes de 812,54€ sur le budget Commune et de 86,19€ sur le budget Eau/assainissement. Accord du conseil.

### \* **Adoption du rapport sur la qualité et le service public de l'eau potable 2018**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le rapport de l'année 2018 a été établi. Il est désormais public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)). Rapport adopté par le Conseil Municipal.

### \* **Adoption du rapport sur la qualité et le service public de l'assainissement collectif 2018**

Les exigences sont identiques que celles présentées ci-dessus. Le rapport est également consultable sur le même site. Adoption du rapport par le Conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### \* **Éclairage public**

Monsieur le maire indique qu'une étude a été réalisée en vue du remplacement des ampoules par des LEDS ; les économies envisagées seraient d'environ 2.000€, ou 4.000€ en cas de coupure nocturne (hors zone artisanale et route départementale).

### \* **Raccordement station lavage**

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a été sollicité par la SARL Soulenq afin que la commune participe aux frais de raccordement aux réseaux d'eau et assainissement de la station de lavage actuellement en projet.

Accord du conseil municipal pour une participation de la commune à hauteur de 15% du montant des travaux TTC sur le devis le moins cher.

### \* **Personnel communal**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à la demande de mise en disponibilité faite par Madame FERES.

### \* **École**

Monsieur le maire a été sollicité par les enseignantes pour la présence de l'ATSEM le mercredi matin. Le planning des agents communaux de l'école devra être étudié pour connaître les possibilités ; le conseil donne son accord pour la mise en place d'heures complémentaires si besoin.

### \* **Commission d'appel d'offres**

La commission se réunira le vendredi 12 juillet afin d'étudier les propositions reçues dans le cadre de l'appel d'offres des travaux d'aménagement du lotissement du château d'eau.

### \* **Sporting Châtaigneraie Cantal**

Le SCC tiendra son assemblée générale le 28 juin, le buffet sera pris en charge par les 3 communes du club (Lacapelle del Fraisse, Lafeuillade-en-Vézère, Prunet).

### \* **Travaux assainissement**

Les travaux de réhabilitation des réseaux rue Pierre Poujol sont terminés, ceux de la route de Cances devraient être terminés courant juillet.

\* **Pylône Orange** Le socle du pylône qui doit être installé à la zone a été coulé, le pylône sera monté prochainement.

### \* **Trésoreries**

Présentation du courrier des syndicats des services des Finances Publiques du Cantal : d'ici 2022, l'ensemble des trésoreries du cantal ainsi que les Services Publics des Impôts des Particuliers et des Entreprises de Saint-Flour et Mauriac pourraient être supprimés. Ce projet s'accompagnerait de nombreuses suppressions d'emploi : au moins 30% des agents du département seraient concernées.

# REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2019

## Ordre du jour :

*Lotissement du château d'eau : choix des entreprises, demande de subvention, emprunt ; décisions modificatives ; personnel communal ; motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural et questions diverses*

Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 juin 2019.

## **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

### \* **Lotissement du château d'eau**

#### *- Choix des entreprises :*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement du château d'eau.

La commission d'appel d'offres réunie le 12 et le 25 juillet a analysé les dossiers selon les critères mentionnés dans le document de consultation des entreprises, les offres les mieux disantes qui ont été retenues sont :

Lot	Estimation	Entreprise retenue	Montant HT
1 - voirie et réseaux divers	371 092,25 €	Groupement LAPIERRE/EUROVIA	358 026,04 €
2 - serrurerie	20 000,00 €	C2M	19 006,51 €
3 - aménagement paysager	65 000,00 €	BOIS&PAYSAGES	59 270,49 €

Accord du Conseil Municipal.

#### *- Demande de subvention :*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes afin d'obtenir une subvention dans le cadre du Bonus Ruralité pour les travaux d'aménagement du lotissement château d'eau.

Accord du Conseil Municipal.

#### *- Emprunt :*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de contracter un prêt de 200 000€ pour le financement de l'aménagement du lotissement. Il présente à l'assemblée les 2 offres reçues du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir l'offre la mieux disante de la Caisse d'Épargne qui propose un emprunt sur 15 ans au taux de 0,59%.

### \* **Décisions modificatives 2019**

Écritures budgétaires sur le budget du lotissement afin de prendre en compte l'emprunt et sur le budget Eau et assainissement. Accord du Conseil Municipal.

### \* **Personnel communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux agents sont promouvables à un avancement de grade. Il propose donc de créer les postes suivants :

un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 17h30 hebdomadaires

un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à hauteur de 18 heures hebdomadaires

### **\* Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural**

Dans le cadre du réaménagement de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), le département du Cantal ne conserverait plus que 2 centres de comptabilité publique. Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment pour les plus petites, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité.

Ainsi, il propose au conseil municipal de voter une motion afin de s'opposer à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural. Accord du Conseil Municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Règlement Général européen de Protection des Données (R.G.P.D.)**

Le Règlement Général de Protection des Données est entré en vigueur le 25 mai 2018 à l'échelle européenne. Il s'applique à toute entité qui, dans le cadre de ses activités, récolte des données personnelles.

Il a pour objet de protéger la vie privée des citoyens en obligeant les entreprises et collectivités qui utilisent ces données à informer et en préciser l'usage qu'elles en font.

La mairie de Lafeuillade-en-Vézie est concernée au titre de certaines données qu'elle traite au quotidien : état-civil, école, urbanisme...

Afin d'accompagner les collectivités dans cette mise en conformité, le Conseil Départemental, via Cantal Ingénierie&Territoires (CIT) propose aux collectivités de créer une nouvelle prestation « mise en conformité RGPD » et de mutualiser la désignation d'un Délégué à la Protection des Données. La commune doit s'engager pour une durée de 3ans, pour un coût de 500€/an. Accord du conseil municipal

### **\* Personnel communal**

- Accord de la mairie pour la présence d'une employée communale le mercredi matin : Mme BRASQUIES effectuera 2 heures supplémentaires.

- Absence de M. PUECH : M. JACQUEMART effectuera des heures complémentaires le mercredi matin et M. TILLIT des heures supplémentaires le mercredi après-midi.

\* **Étrave** Attente du devis de réparation (environ 1.600€ HT)

\* **Cuisine de la cantine** Travaux d'entretien de la gazinière : 513,00€ ; Problème sur la hotte : 835,00€

\* **Terrain de pétanque** Bilan des travaux d'aménagement : 1.026,00€.

\* **Cancer solidarité** Demande de l'association Cancer solidarité pour le prêt gratuit du foyer afin d'organiser un thé dansant : accord.

\* **École** - 62 enfants sont inscrits à l'école à la rentrée de septembre.

- le centre de loisirs est désormais ouvert le mercredi après-midi. La communauté de communes propose la location de ses 2 minibus afin que la commune organise le transport des enfants entre l'école et le centre de loisirs.

- Association des Parents d'Élèves : nouveau bureau constitué de Mme THERON (présidente), M. LECA-PITAINE (trésorier) et Mme MAZOT (secrétaire)

- Demande des parents :

- mise en place de la garderie le mercredi de 12h à 12h30. Un sondage a été réalisé par les représentants des parents d'élèves ; il conviendra d'étudier la faisabilité et le tarif. 42
- problème de sécurité lié au stationnement gênant des fourgons de la boulangerie devant l'école.

# Côté sourire ...



## Une femme discute avec une amie :

- « J'ai un ami en or »

L'autre lui répond :

« Moi, le mien, il est en taule. »

## Fleurs fanées :

Une jeune fille se plaint à son amie :

- A tous nos rendez-vous, il m'offre des fleurs fanées.

- Et bien, essaye d'arriver à l'heure

## Toto à l'école :

Toto a eu 20/20 en rédaction, sa maîtresse lui dit :

- Tu peux me l'avouer, ta mère t'a aidée.

- Non, elle ne m'a pas aidée, elle la faite toute seule.

**Salon de l'auto :** comment reconnaître les nationalités des visiteurs du Mondial de l'Automobile ?

- L'Allemand examine le moteur

- L'Anglais examine les cuirs

- Le Grec examine l'échappement

- L'Italien examine le klaxon

- Le Portugais examine la peinture

- L'Américain examine la taille

- Le Suisse examine le coffre

- Le Chinois examine tout

- Le Belge examine rien

- La Français examine la vendeuse

**Deux chasseurs** parlent ensemble :

- Tiens, tu as fait un nœud aux oreilles de ton chien

- Oui, c'est pour penser à acheter du gibier en rentrant

**Les parents,** c'est deux personnes qui t'apprennent à marcher et à parler, pour te dire ensuite de t'asseoir et de te taire.



## Non maman :

Une mère sort avec son tout jeune fils et rencontre en chemin une de ses amies fort jolie.

- Marc, ordonne la mère, embrasse la dame.

- Non maman

- Enfin Marc, obéis c'est un ordre !

- J'ai dis non maman !

- Mais ne fais pas ta mauvaise tête ! Pourquoi ne veux-tu pas embrasser la dame

- Parce que papa a essayé hier et il a reçu une paire de gifles !

## Ligne blanche :

Vous savez pourquoi dans les couloirs des bâtiments administratifs il y a une ligne blanche au milieu?

Pour ne pas que ceux qui arrivent en retard ne gênent pas ceux qui partent en avance.



**Le Conseil Municipal et  
le personnel communal  
vous souhaite de belles  
fêtes de fin d'année.**